



# L'OBSERVATOIRE AGRICOLE

LES PRODUCTIONS AGRICOLES

---

Le Territoire de L'Agence d'Urbanisme  
de l'Artois



**La pression de l'urbanisation, des activités économiques, le coût plus attractif des terres agricoles, le développement des infrastructures routières, etc., peuvent parfois faire oublier que l'agriculture et les espaces agricoles constituent des éléments essentiels pour un territoire.**

En effet, **la préservation des espaces agricoles revêt une importance** particulière dans la mesure où ceux-ci **concourent à assurer différentes fonctions, telles que nourricière avant toute chose, paysagère et économique**. L'agriculture est pourvoyeuse d'emplois directs et indirects, que ce soit dans les secteurs d'activité situés en amont, avec l'agrofourmiture par exemple, et en aval dans l'agroalimentaire.

Elle tient également **une place importante dans la gestion des sols, la préservation de la biodiversité, la séquestration du carbone et la régulation de l'eau.**

**Les espaces agricoles du territoire constituent aussi une composante identitaire.** L'endive d'Haisnes, le cresson de Norrent-Fontes, le poireau de Verquin, l'échalote de Busnes, les fraises de Violaines, l'ail de Locon, le lingot de Calonne-sur-la-Lys, les pommes de Mazinghem, ... sont autant de productions locales qui font partie de l'histoire et de l'identité des communes.

Dans un contexte de retour aux terroirs depuis la crise de la COVID-19, pendant laquelle les consommateurs se sont interrogés sur la provenance des produits qu'ils consommaient, il est important de connaître et mettre en avant les productions locales.

Pour cela, cette publication dresse un état des lieux exhaustif des principales productions agricoles du territoire en s'appuyant sur l'analyse des données issues du Recensement Général Agricole (RGA) 2020. Elle vise également à répondre aux interrogations suivantes : **quelle est l'Orientation Technico-Economique (OTEX) dominante sur le territoire ? Quelles sont les surfaces cultivées ? Production assez sur le territoire pour aboutir à une autonomie alimentaire théorique ? Quelle est la place des prairies sur le territoire ? Enfin, comment évoluent les cheptels ?**

## Indicateur N°7

### L'OTEX

## Quelle est l'Orientation Technico-Economique (OTEX) dominante sur le territoire ?

### ZOOM SUR : L'ORIENTATION TECHNICO-ECONOMIQUE (OTEX)/ LA PRODUCTION BRUTE STANDARD (PBS)

**L'Orientation Technico-Economique (OTEX) :** Les exploitations sont classées selon leur spécialisation : l'Orientation Technico- Economique (OTEX). Ce classement s'établit à partir des coefficients de Production Brute Standard (PBS). Une exploitation est **spécialisée dans un domaine si la PBS de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total.**

**La Production Brute Standard (PBS) :** Elle décrit un potentiel de production des exploitations. Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients. Les coefficients de PBS représentent **la valeur de la production potentielle par hectare ou par tête d'animal** présent hors toute aide. Ils sont exprimés en euros. Leur valeur est régionalisée lorsque cette échelle a un sens.

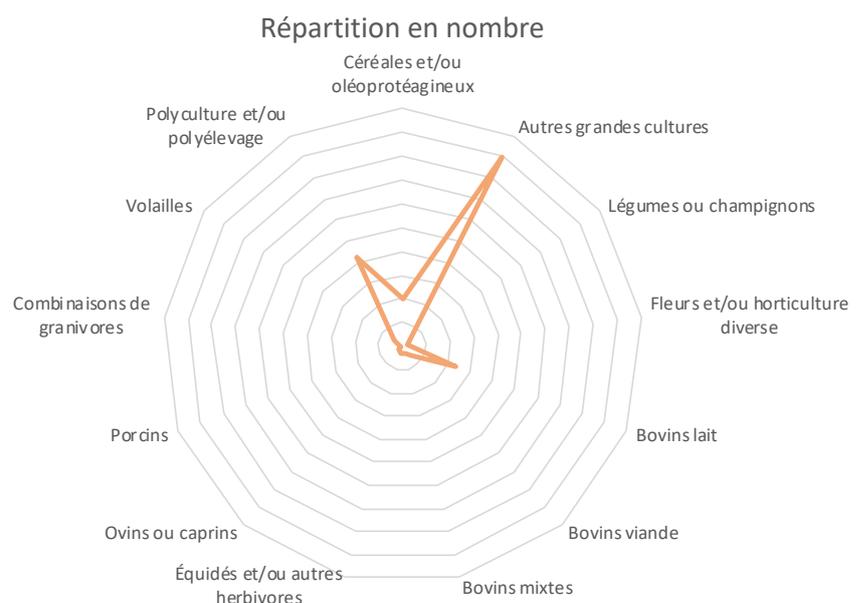
Ces coefficients permettent **une classification (typologie)** des exploitations agricoles dont le but est de les répartir selon **leur spécialisation et leur dimension économique.**

**ATTENTION :** Les coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeur définissant un potentiel de production de l'exploitation. La variation annuelle de la PBS d'une exploitation ne traduit donc que l'évolution de ses structures de production (par exemple agrandissement ou choix de production à plus fort potentiel) et non une variation de son chiffre d'affaires.

Les grandes transformations constatées sur l'ensemble des exploitations agricoles ces dernières années ont concerné la quasi-totalité des activités agricoles (cultures ou élevage) ; quelle que soit leur spécialisation **les exploitations sont devenues moins nombreuses et plus grandes.**

En revanche, l'ampleur des évolutions qui se sont opérées diffère selon le type d'activité. Ces écarts s'expliquent par l'inégale évolution depuis 1970 des spécialisations agricoles.

Sur le territoire de l'Agence, **l'Orientation Technico-Economique dominante des exploitations est le système « autres grandes cultures »** (betterave, pomme de terre, etc.).



Source : RGA 2020. Réalisation : AULA

En effet, un peu moins de la moitié des exploitations (44,7% - 714 exploitations agricoles sur les 1 614 présentes sur le territoire) est spécialisée « autres grandes cultures ». Cette spécialisation s'est effectuée notamment au dépend de la polyculture et polyélevage.

La polyculture et le polyélevage sont le deuxième système de production plébiscité par les agriculteurs avec, en 2020, 20,9% des exploitations, soit 334 exploitations agricoles.

## OTEX

### Agence d'Urbanisme de l'Artois

	Nombre en 2010	Part (%) en 2010	Nombre en 2020	Part (%) en 2020	Evol 10/20
<b>Total exploitations dont</b>	<b>1 881</b>	<b>100%</b>	<b>1 614</b>	<b>100%</b>	<b>-14,2%</b>
Céréales et/ou oléoprotéagineux	241	12,8%	157	9,8%	-34,9%
Autres grandes cultures	574	30,5%	714	44,7%	+24,4%
Fruits ou autres cultures permanentes	s	s	s	s	s
Légumes ou champignons	10	0,5%	33	2,1%	+230%
Fleurs et/ou horticulture diverse	34	1,8%	18	1,1%	-47,1%
Viticulture	-	-	-	-	-
Bovins lait	267	14,2%	191	12%	-28,5%
Bovins viande	50	2,7%	44	2,8%	-12%
Bovins mixtes	56	3%	26	1,6%	-53,6%
Équidés et/ou autres herbivores	52	2,8%	23	1,4%	-55,8%
Ovins ou caprins	26	1,4%	15	0,9%	-42,3%
Porcins	10	0,5%	3	0,2%	-70%
Combinaisons de granivores (porcins, volailles)	28	1,5%	9	0,6%	-67,9%
Volailles	43	2,3%	30	1,9%	-30,2%
Polyculture et/ou polyélevage	470	25%	334	20,9%	-28,9%
Non classées	s	s	s	s	s

Source : RGA 2010 et 2020. Réalisation : AULA

**ATTENTION** : L'évolution doit être utilisée avec prudence en raison de l'existence de nombreux secrets statistiques.

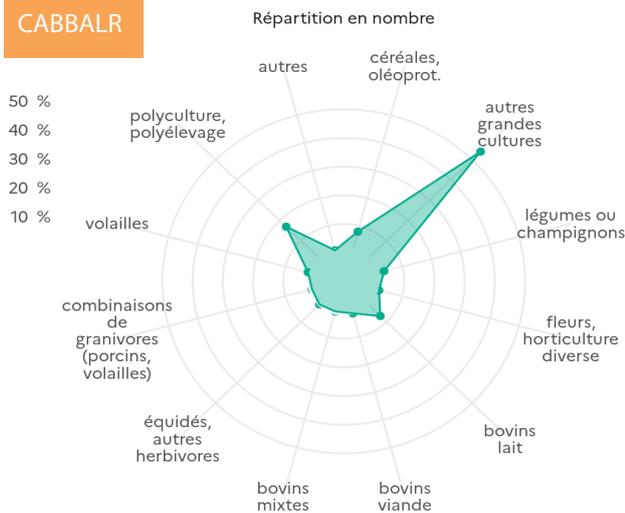


# LES PRODUCTIONS AGRICOLES

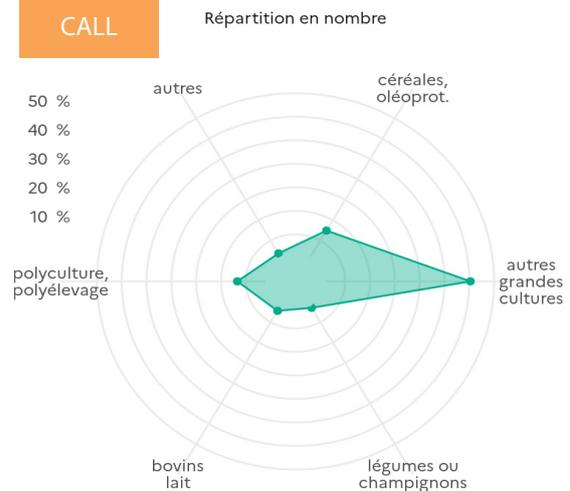
À l'échelle des quatre EPCI, on constate qu'en 2020, les exploitations agricoles se sont également principalement spécialisées dans les « autres grandes cultures », tandis que la spécialisation en « polyculture-polyélevage » occupe la deuxième place, notamment sur les Communautés d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois, Lys Romane et de Lens-Liévin avec une présence plus ou moins marquée selon les territoires.

On note toutefois que, sur la Communauté de Communes du Ternois et la Communauté de Communes des 7 Vallées, les spécialisations sont un peu plus diversifiées.

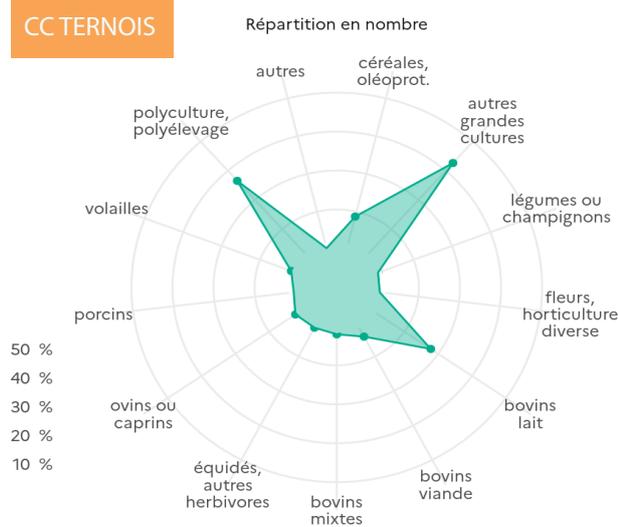
## CABBALR



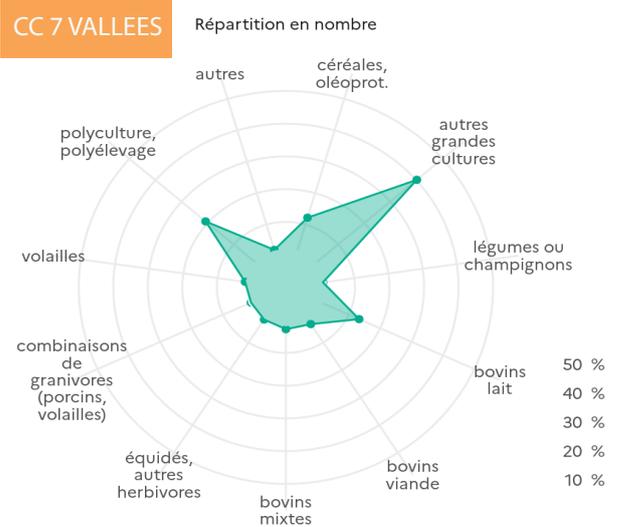
## CALL



## CC TERNOIS



## CC 7 VALLEES



	OTEX											
	Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane			Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin			Communauté de Communes du Ternois			Communauté de Communes des 7 Vallées		
	2010	2020	10/20	2010	2020	10/20	2010	2020	10/20	2010	2020	10/20
<b>Total des exploitations dont</b>	<b>685</b>	<b>579</b>	<b>-15,5%</b>	<b>163</b>	<b>134</b>	<b>-17,8%</b>	<b>614</b>	<b>539</b>	<b>-12,2%</b>	<b>419</b>	<b>362</b>	<b>-13,6%</b>
Céréales et/ou oléoprotéagineux	83	46	-44,6%	38	20	-47,4%	69	47	-31,9%	51	44	-13,7%
Autres grandes cultures	289	312	+8%	77	81	+5,2%	101	176	+74,3%	107	145	+35,5%
Fruits ou autres cultures permanentes	s	s	s	s	-	X	s	-	X	-	-	X
Légumes ou champignons	10	22	+120%	s	4	-	s	4	-	s	3	-
Flours et/ou horticulture diverse	19	12	-36,9%	5	-	-	5	s	-	5	6	+20%
Viticulture	-	s	-	-	-	X	-	-	X	-	-	X
Bovins lait	58	41	-29,3%	6	6	0%	139	96	-30,9%	64	48	-25%
Bovins viande	10	9	-10%	s	s	s	23	23	0%	17	12	-29,4%
Bovins mixtes	7	5	-28,6%	s	s	s	32	11	-65,6%	17	10	-41,2%
Équidés et/ou autres herbivores	17	8	-52,4%	s	s	s	21	9	-57,1%	14	6	-57,1%
Ovins ou caprins	3	3	0%	-	-	X	11	12	+9,1%	12	s	-
Porcins	4	s	-	-	-	X	6	3	-50%	s	-	X
Combinaisons de granivores (porcins, volailles)	16	5	-68,7%	-	-	X	5	s	-	7	4	-42,9%
Volailles	18	13	-27,8%	3	s	-	14	10	-28,6%	8	7	-12,5%
Polyculture et/ou polyélevage	147	98	-33,3%	26	18	-30,8%	184	143	-22,3%	113	75	-33,6%
Non classées	s	s	s	s	-	X	s	-	X	-	s	X

Source : RGA 2010 et 2020. Réalisation : AULA



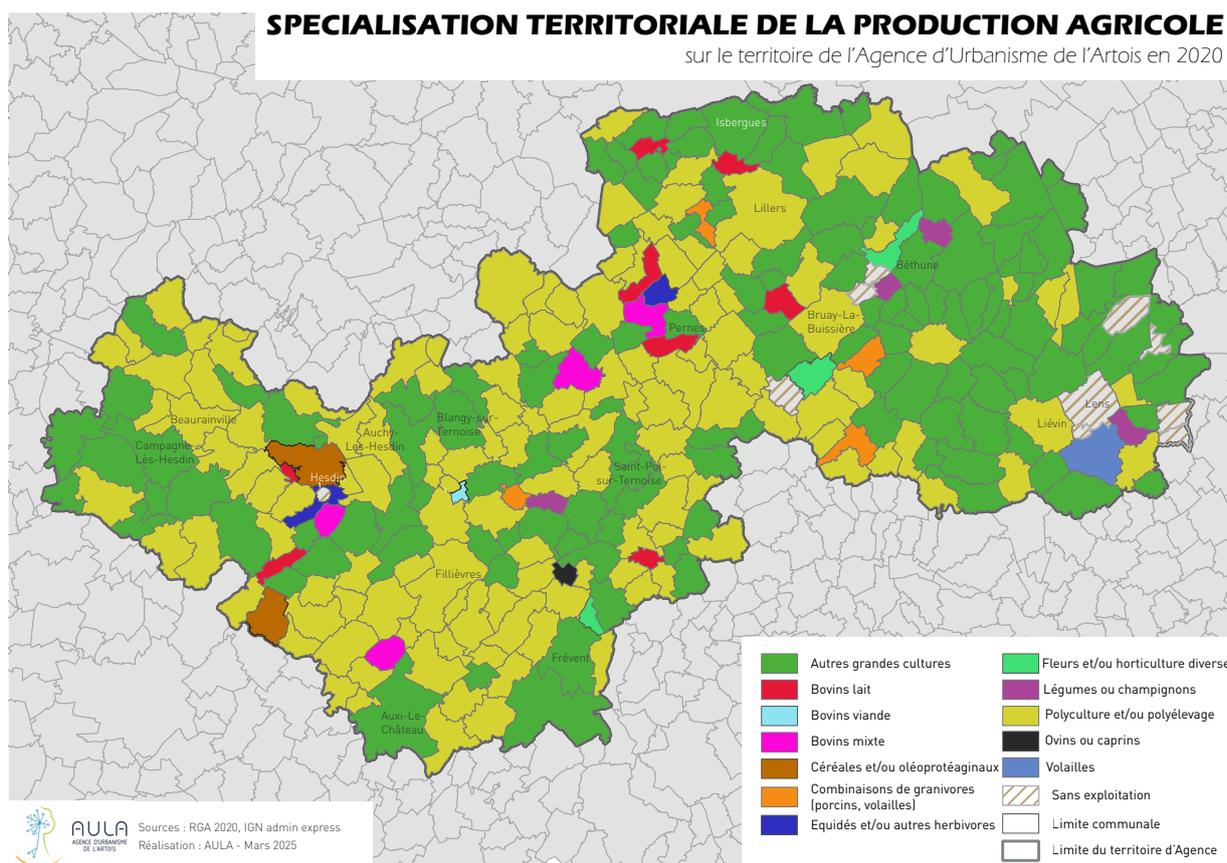
# LES PRODUCTIONS AGRICOLES

Le tableau ci-dessous de la répartition des différentes OTEX exprimée en parts, montre une prédominance des 'autres grandes cultures' dans les quatre EPCI. Cette dominance est particulièrement marquée au sein des Communautés d'Agglomération, tandis que la 'polyculture/polyélevage' est davantage représentée dans les Communautés de Communes.

	OTEX (part- % en 2020)			
	Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane	Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin	Communauté de Communes du Ternois	Communauté de Communes des 7 Vallées
Céréales et/ou oléoprotéagineux	7,9%	14,9%	8,7%	12,1%
Autres grandes cultures	53,9%	60,4%	32,6%	40%
Légumes ou champignons	3,8%	3%	0,7%	0,8%
Fleurs et/ou horticulture diverse	2,1%	-	s	1,6%
Bovins lait	7,1%	4,5%	17,8%	13,2%
Bovins viande	1,5%	s	4,3%	3,3%
Bovins mixtes	0,9%	s	2%	2,8%
Équidés et/ou autres herbivores	1,4%	s	1,7%	1,6%
Ovins ou caprins	0,5%	-	2,2%	s
Porcins	s	-	0,5%	-
Combinaisons de granivores (porcins, volailles)	0,9%	-	s	1,1%
Volailles	2,2%	s	1,8%	1,9%
Polyculture et/ou polyélevage	16,9%	13,4%	26,5%	20,7%

Source : RGA 2020. Réalisation : AULA

À une échelle plus fine, une différence se dessine entre l'est et l'ouest du territoire : l'est se caractérise par une prédominance des grandes cultures, tandis que l'ouest présente une agriculture plus diversifiée, mêlant polyculture, polyélevage et grandes cultures. Concernant l'élevage, la filière bovine est la plus représentée sur l'ensemble du territoire, avec une concentration plus marquée dans le nord, notamment au sein de la Communauté de Communes du Ternois.



## Indicateur N°8

### Les surfaces cultivées

#### Quelles sont les surfaces cultivées sur le territoire ?

#### ZOOM SUR : LES OLEAGINEUX / LES PROTEAGINEUX / PLANTES A FIBRES

Les **oléagineux** représentent la famille de végétaux dont on peut extraire de l'huile. Les graines oléagineuses sont les « embryons » des plantes (tournesol, courge, lin, colza, etc.), et les fruits secs oléagineux sont des fruits secs à coquille épaisse (noix, amandes, noisettes, noix de cajou, ect.).

Les **protéagineux** sont des plantes riches en protéines, favorables à l'équilibre des cultures et à l'environnement : pois, féverole, lupin, luzerne et légumes secs comme la lentille.

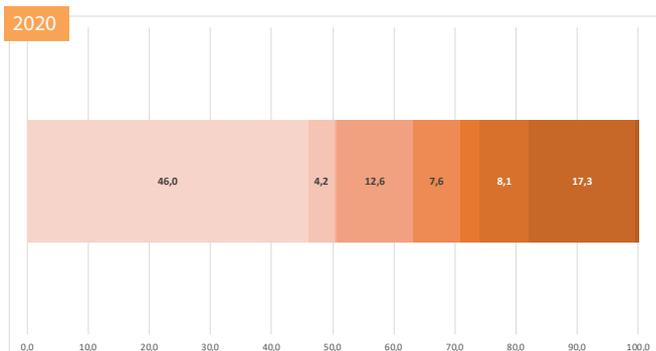
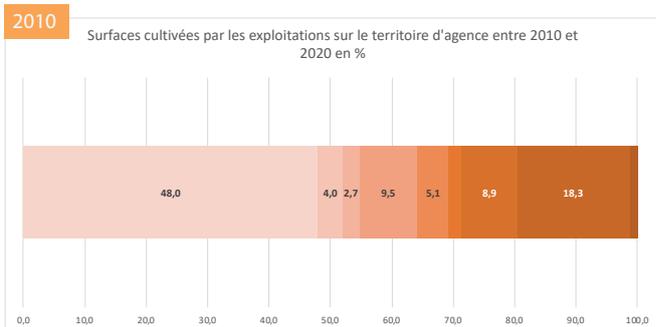
Les **plantes à fibre** sont cultivées pour leurs fibres, traditionnellement employées dans la fabrication de papier, de textiles et de cordages. Parmi elles, on retrouve notamment le coton, le sisal, le chanvre et le lin.

En 2020, le territoire de l'Agence comptait **134 921 hectares de Surface Agricole Utile (SAU)**, dont **46 % étaient consacrés aux céréales**, soit 62 017 hectares. Les prairies occupaient la deuxième place avec 17,3 % des surfaces. En troisième position, les plantes à fibres et autres cultures industrielles, telles que le lin, le chanvre et la betterave, représentaient 12,6 % des terres cultivées.

En 2020, la culture de la pomme de terre et celle des oléagineux (colza, tournesol, etc.) constituaient respectivement 7,3 % et 4,2 % des surfaces agricoles.

Entre 2010 et 2020, les exploitations agricoles du territoire de l'Agence ont connu des évolutions dans leurs assolements. Les surfaces en céréales ont connu une diminution de 3 201 hectares en moins en 2020 par rapport à 2010, tout comme les protéagineux et légumes secs ainsi que les fourrages annuels qui ont perdu respectivement 3 184 hectares et 1 157 hectares entre 2010 et 2020. Les surfaces en jachère, pour lesquelles des réglementations existent, ont diminué de 1 071 hectares entre les deux recensements de 2010 et 2020.

A l'inverse, certaines cultures se sont développées comme la production de la pomme de terre, les oléagineux et les plantes à fibres et plantes industrielles avec respectivement 3 243 hectares, 313 hectares et 4 042 hectares en plus.



- Céréales
- Oléagineux
- Protéagineux et légumes secs pour leur graine
- Plantes à fibres et plantes industrielles diverses
- Pommes de terre
- Légumes frais, plants de légumes, melons ou fraises
- Fourrages annuels
- Prairies
- Jachères
- Autres (vignes, plantes et fleurs ornementales, cultures fruitières, ...)

Source : RGA 2010 et 2020. Réalisation : AULA



# LES PRODUCTIONS AGRICOLES

À une échelle plus locale, **les surfaces cultivées les plus représentées restent les céréales**, comme à l'échelle de l'Agence, bien que leur superficie ait diminué ces dernières années dans chacun des EPCI.

**Les prairies sont également présentes sur l'ensemble des territoires.** Depuis 2010, leur surface a augmenté au sein de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane et de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. À l'inverse, elles sont en recul sur les territoires des Communautés de Communes du Ternois et des 7 Vallées.

**Les cultures de plantes à fibres et de plantes industrielles diverses connaissent une progression sur l'ensemble des quatre territoires** de l'Agence, tout comme **les surfaces dédiées aux pommes de terre et aux oléagineux** (colza, tournesol, etc.).

A l'inverse, **les surfaces en jachère ont diminué** entre les recensements de 2010 et 2020 dans chacun des territoires.

**A noter que ces évolutions ne sont pas toujours en lien avec les évolutions du nombre d'exploitations.** En effet, par exemple sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, entre les deux recensements, la surface dédiée aux plantes à fibres et plantes industrielles a augmenté alors que le nombre d'exploitations en produisant a diminué. Il en est de même sur la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane. Autre exemple, sur la Communauté de Communes du Ternois, la surface dédiée aux oléagineux a augmenté alors que le nombre d'exploitations qui en cultivent a diminué.

	Surfaces cultivées											
	Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane						Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin					
	Nombre d'exploitations			Surfaces (ha)			Nombre d'exploitations			Surfaces (ha)		
	2010	2020	10/20	2010	2020	10/20	2010	2020	10/20	2010	2020	10/20
<b>Céréales</b>	<b>593</b>	<b>514</b>	-	<b>18679</b> (48,3%)	<b>18019</b> (47,7%)	-	<b>149</b>	<b>123</b>	-	<b>5850</b> (56,7%)	<b>5358</b> (52,4%)	-
Oléagineux	104	105	+	894 (2,3%)	968 (2,6%)	+	44	48	+	347 (3,4%)	497 (4,9%)	+
Protéagineux et légumes secs pour leur graine	190	38	-	1035 (2,7%)	176 (0,5%)	-	87	5	-	522 (5,1%)	25 (0,2%)	-
Plantes à fibres et plantes industrielles diverses	436	370	-	4806 (12,4%)	4980 (13,2%)	+	101	90	-	1044 (10,1%)	1321 (12,9%)	+
Pommes de terre	287	337	+	3292 (8,5%)	4275 (11,3%)	+	76	87	+	934 (9,1%)	1181 (11,6%)	+
Légumes frais, plants de légumes, melons ou fraises	215	229	+	1323 (3,4%)	1645 (4,4%)	+	46	65	+	403 (3,9%)	611 (6%)	+
Fourrages annuels	273	177	-	2969 (7,7%)	2252 (6%)	-	48	42	-	396 (3,8%)	403 (3,9%)	+
Prairies	445	487	+	4933 (12,7%)	5098 (13,5%)	+	87	101	+	595 (5,8%)	732 (7,2%)	+
Jachères	s	230	+	754 (1,9%)	279 (0,7%)	-	s	63	+	219 (2,1%)	95 (0,9%)	-
Autres (vignes, plantes et fleurs ornementales, cultures fruitières, ...)	17	38	+	10 (0%)	46,2 (0,1%)	+	4	s	-	3 (0%)	s (s)	-

Source : RGA 2010 et 2020. Réalisation : AULA

	Surfaces cultivées											
	Communauté de Communes du Ternois						Communauté de Communes des 7 Vallées					
	Nombre d'exploitations			Surfaces (ha)			Nombre d'exploitations			Surfaces (ha)		
	2010	2020	10/20	2010	2020	10/20	2010	2020	10/20	2010	2020	10/20
<b>Céréales</b>	<b>546</b>	<b>474</b>	-	<b>24021</b> (47,1%)	<b>23048</b> (45,2%)	-	<b>367</b>	<b>321</b>	+	<b>16668</b> (46,6%)	<b>15592</b> (43,6%)	-
Oléagineux	238	214	-	2439 (4,8%)	2515 (4,9%)	+	147	155	+	1718 (4,8%)	1731 (4,8%)	+
Protéagineux et légumes secs pour leur graine	147	29	-	1317 (2,6%)	170 (0,3%)	-	94	25	-	812 (2,3%)	131 (0,4%)	-
Plantes à fibres et plantes industrielles diverses	321	329	+	3676 (7,2%)	5733 (11,2%)	+	194	221	+	3385 (9,5%)	4919 (13,8%)	+
Pommes de terre	82	178	+	1525 (3%)	2476 (4,9%)	+	62	154	+	1178 (3,3%)	2240 (6,3%)	+
Légumes frais, plants de légumes, melons ou fraises	62	126	+	547 (1,1%)	1354 (2,7%)	+	69	87	+	671 (1,9%)	809 (2,3%)	+
Fourrages annuels	387	329	-	5779 (11,3%)	5362 (10,5%)	-	238	198	-	2962 (8,3%)	2932 (8,2%)	-
Prairies	551	493	-	11416 (22,4%)	10229 (20,1%)	-	350	312	-	7956 (22,2%)	7238 (20,2%)	-
Jachères	0	92	+	329 (0,6%)	119 (0,2%)	-	s	80	+	413 (1,2%)	151 (0,4%)	-
Autres (vignes, plantes et fleurs ornementales, cultures fruitières, ...)	4	s	-	1 (0%)	0,7 (0%)	-	3	11	+	3 (0%)	9 (0%)	+

Source : RGA 2010 et 2020. Réalisation : AULA

**A noter** que le total des exploitations indiqué dans ce tableau ne correspond pas à la somme des exploitations par EPCI, une même exploitation agricole pouvant être engagée dans plusieurs types de production.



# LES PRODUCTIONS AGRICOLES

## Indicateur N°9

### L'autonomie alimentaire du territoire

**CRATER : Calculateur du niveau de résilience alimentaire d'un territoire et outil numérique de sensibilisation et d'aide au diagnostic de la résilience alimentaire des territoires.**

**Produire localement une quantité suffisante d'aliments pour répondre aux besoins de sa population, c'est ce qu'on appelle l'autonomie alimentaire.**

**CRATER, acronyme de «Calculateur de Résilience Alimentaire des Territoires», est un outil numérique développé par l'association «Les Greniers d'Abondance». Il vise à sensibiliser et à aider au diagnostic de la résilience alimentaire des territoires.**

Les « Greniers d'Abondance » est une association qui poursuit un triple objectif :

- Comprendre la situation actuelle du système alimentaire d'un territoire ;
- Favoriser la diffusion des connaissances et de leurs travaux ;
- Agir en proposant un ensemble de leviers d'actions concrets à disposition des collectivités.

**Dans ce cadre, ils ont créé l'application CRATER, outil qui a pour objectif d'aider à l'identification des enjeux essentiels, des vulnérabilités et des leviers d'actions prioritaires sur différentes échelles géographiques et sur différentes composantes du système alimentaire, modes de production, consommation, ....**

Ainsi, on retrouve notamment sur cet outil la possibilité de calculer l'autonomie alimentaire « théorique » d'un territoire et ainsi répondre à la question suivante : la production du territoire pourrait-elle théoriquement couvrir la consommation des habitants ? Pour y répondre, « l'indicateur **Adéquation théorique brute entre production et consommation** » représente la part de la consommation du territoire qui pourrait en théorie être couverte par sa propre production agricole, dans le cadre du régime alimentaire actuel.

**Attention**, il ne s'agit pas de la part de la consommation réellement couverte par la production locale. Les flux logistiques sont aujourd'hui totalement dissociés de la disponibilité locale, si bien qu'à l'échelle d'un bassin de vie, presque toute la production est généralement exportée, et tous les biens consommés sont importés depuis d'autres territoires. » (**Source** : *Les Greniers d'Abondance, Calculateur pour la Résilience Alimentaire des Territoires (CRATER)*).

Les estimations brutes de production et consommation sont présentées ci-dessous toutes cultures confondues, et sont exprimées toutes deux en hectares de surface agricole.

**Dans ce cas, l'analyse ne pourra pas être réalisée à l'échelle de l'Agence, mais uniquement à celle des EPCI.**

L'analyse du ratio production/consommation montre que les territoires des Communautés d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane et de Lens-Liévin ne disposent pas d'une couverture alimentaire potentielle suffisante, ce qui implique une forte dépendance aux apports extérieurs. À l'inverse, les communautés de communes du Ternois et des 7 Vallées bénéficient théoriquement d'une autosuffisance alimentaire potentielle.

	Adéquation théorique globale entre production et besoin			
	Production	Consommation		Ratio production / consommation
Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane	37 079 ha	76 904 ha	X	48%
Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin	9 575 ha	66 963 ha	X	14%
Communauté de Communes du Ternois	49 400 ha	10 733 ha	V	460%
Communauté de Communes des 7 Vallées	36 981	8 352 ha	V	443%
Pas-de-Calais	445 058 ha	407 951 ha	V	109%
Hauts-de-France	2 066 561 ha	1 656 429 ha	V	125%
France	24 692 754 ha	20 891 205 ha	V	118%

**Vert** = couverture alimentaire potentielle suffisante  
**Rouge** = couverture alimentaire potentielle non suffisante

**Source** : : <https://crater.resiliencealimentaire.org>

**Clé de lecture** : 48% de la consommation actuelle pourrait en théorie être couverte par la production locale sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay, Artois Lys Romane.

**Cependant, l'analyse de l'adéquation théorique globale sans prendre en compte les besoins par grande catégorie de culture peut masquer des déséquilibres importants.**

Le tableau ci-dessous illustre l'écart entre production et consommation pour le territoire avec le détail par groupes de cultures.

L'analyse met en évidence que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ne produisent théoriquement pas suffisamment de fourrages, d'oléoprotéagineux ainsi que de fruits et légumes pour couvrir leurs consommations. En revanche, les Communautés de Communes du Ternois et des 7 Vallées génèrent un surplus dans ces productions.

Concernant les céréales, tous les territoires produisent plus que nécessaire, à l'exception de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Enfin, pour les autres cultures, l'ensemble des territoires atteint théoriquement l'autosuffisance.

	Adéquation théorique globale entre production et besoin par type de culture							
	Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane		Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin		Communauté de Communes du Ternois		Communauté de Communes des 7 Vallées	
	Production	Consommation	Production	Consommation	Production	Consommation	Production	Consommation
Fourrages (fourrages annuels + prairies)	4 549 ha	47 067 ha	738 ha	41 055 ha	10 372 ha	6 580 ha	7 698 ha	5 121 ha
Céréales (blé dur, blé tendre, maïs, orge, etc.)	20 743 ha	16 326 ha	5 476 ha	14 178 ha	27 218 ha	2 271 ha	19 429 ha	1 767 ha
Oléoprotéagineux (tourteaux, légumineuses graines et alimentation humaine, etc.)	1 612 ha	9 989 ha	689 ha	8 681 ha	2 720 ha	1 387 ha	2 352 ha	1 078 ha
Fruits et légumes (Fruits à coque, fruits, légumes)	1 923 ha	1 977 ha	538 ha	1 713 ha	1 498 ha	277 ha	1 119 ha	216 ha
Autres cultures (betterave sucrière, oliviers, pommes de terre, etc.)	8 252 ha	1 546 ha	2 135 ha	1 336 ha	7 592 ha	217 ha	6 383 ha	170 ha

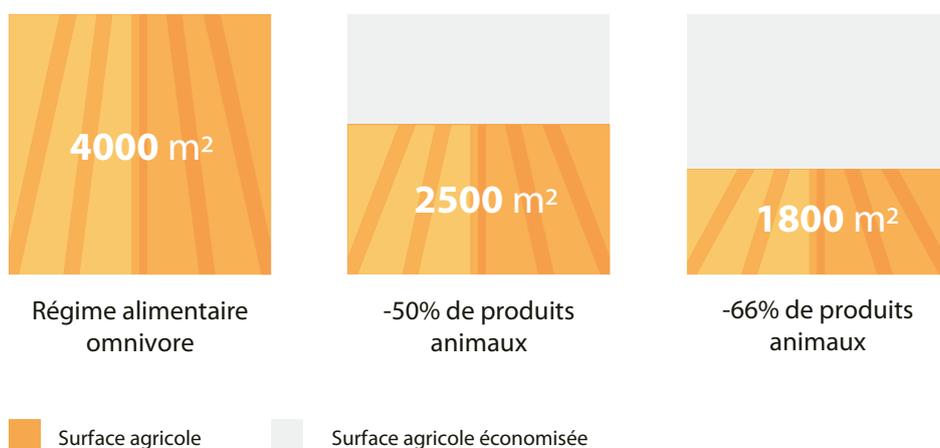
Source : <https://crater.resiliencealimentaire.org>



## LES PRODUCTIONS AGRICOLES

A titre informatif, aujourd'hui en France, **la SAU nécessaire pour nourrir le pays s'élève à 4 000 m<sup>2</sup>** (0,4 ha) par personne en moyenne mais avec des variations importantes en fonction du régime alimentaire, des conditions pédoclimatiques\* du territoire et des pratiques agricoles (**Source** : *Le revers de notre assiette. Solagro (2019) | Empreintes sol, énergie et carbone de l'alimentation. Rapport de l'ADEME (2020) - <https://territoiresfertiles.fr/thematiques/terres-agricoles>*).

### Surface agricole nécessaire pour nourrir une personne



Pour un territoire donné, avoir une vaste surface agricole ne suffit pas, encore faut-il que les productions soient assez diversifiées pour couvrir les besoins alimentaires de la population et que les rendements soient suffisants.

Cependant, si la production d'un territoire peut en théorie couvrir les besoins de la population, la réalité est toute autre.

### PARCEL : Pour une Alimentation Résiliente Citoyenne et Locale

Pour estimer les besoins en alimentation des habitants d'un territoire et « si l'alimentation du territoire devenait locale et durable », Terre de liens, réseau associatif autour des enjeux fonciers et agricoles, la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB), réseau professionnel spécialisé en agriculture biologique et le BASIC, Bureau d'Analyse Sociétal pour une Information Citoyenne, ont développé en commun une application web, «**PARCEL : Pour une Alimentation Résiliente Citoyenne et Locale**».

**PARCEL ne calcule pas pour un territoire les valeurs réelles des besoins mais estime plutôt des ordres de grandeur, sous forme de surfaces agricoles nécessaires pour se nourrir localement.**

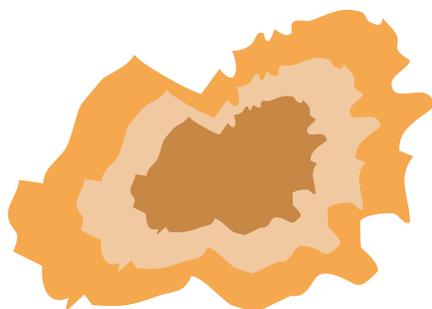
**Il permet aussi d'évaluer les emplois agricoles nécessaires pour assurer cette production locale et les impacts écologiques associés à d'éventuels changements de mode de production agricole et/ou de régimes alimentaires.**

\* : Caractéristiques du sol (profondeur, texture, acidité ...) et du climat (évolution des températures, pluviométrie ...) qui déterminent en partie les rendements attendus pour différentes cultures.

Ainsi, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, **il faudrait théoriquement mobiliser une surface agricole de 76 800 hectares pour satisfaire les besoins alimentaires de la population.** Actuellement, d'après le RGA, la SAU couvre 37 769 hectares en 2020, ce qui d'après PARCEL, pourrait répondre aux besoins alimentaires complets de 137 700 personnes. **A noter** que le territoire de l'agglomération a une superficie de 64 500 hectares (soit 645 km<sup>2</sup>) et compte 275 327 habitants en 2021.



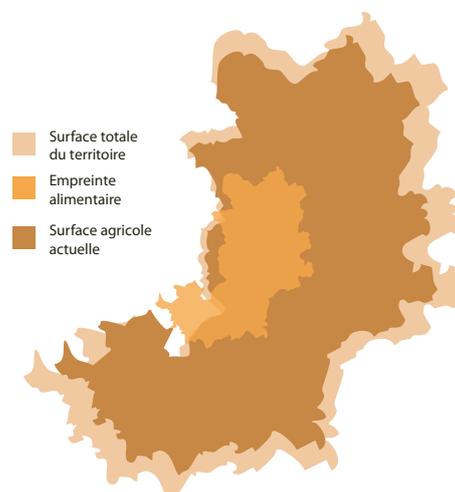
■ Surface totale du territoire ■ Empreinte alimentaire ■ Surface agricole actuelle



■ Surface totale du territoire ■ Empreinte alimentaire ■ Surface agricole actuelle

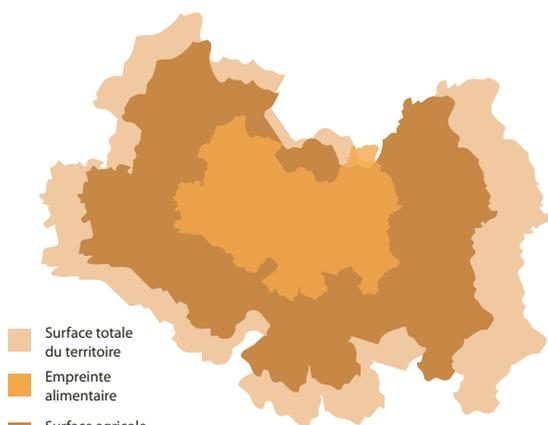
Pour ce qui est de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **il faudrait théoriquement mobiliser une surface agricole de 66 800 hectares pour satisfaire les besoins alimentaires de la population.** Actuellement, d'après le RGA, la SAU couvre 10 238 hectares en 2020, ce qui d'après PARCEL, pourrait répondre aux besoins alimentaires complets de 36 700 personnes. **A noter** que le territoire de l'agglomération a une superficie de 23 900 hectares (soit 239 km<sup>2</sup>) et compte 242 587 habitants en 2021.

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Ternois, **il faudrait théoriquement mobiliser une surface agricole de 10 700 hectares pour satisfaire les besoins alimentaires de la population.** Actuellement, d'après le RGA, la SAU couvre 51 039 hectares en 2020, ce qui d'après PARCEL, pourrait répondre aux besoins alimentaires complets de 181 200 personnes. **A noter** que le territoire a une superficie de 63 300 hectares (soit 633 km<sup>2</sup>) et compte 37 469 habitants en 2021.



■ Surface totale du territoire ■ Empreinte alimentaire ■ Surface agricole actuelle

Enfin, sur le territoire de la Communauté de Communes des 7 Vallées, **il faudrait théoriquement mobiliser une surface agricole de 8 340 hectares pour satisfaire les besoins alimentaires de la population.** Actuellement, d'après le RGA, la SAU couvre 35 875 hectares en 2020, ce qui d'après PARCEL, pourrait répondre aux besoins alimentaires complets de 126 600 personnes. **A noter** que le territoire a une superficie de 49 700 hectares (soit 497 km<sup>2</sup>) et compte 29 444 habitants en 2021.



■ Surface totale du territoire ■ Empreinte alimentaire ■ Surface agricole actuelle



# LES PRODUCTIONS AGRICOLES

Ces résultats permettent de définir que sur le territoire d'Agence, **il faudrait théoriquement mobiliser une surface agricole de 162 640 hectares pour satisfaire les besoins alimentaires de la population**. Actuellement, d'après le RGA, la SAU couvre 134 921 hectares en 2020, ce qui d'après PARCEL, pourrait répondre aux besoins alimentaires complets de 491 900 personnes. **A noter** que le territoire a une superficie de 201 600 hectares (soit 2 016 km<sup>2</sup>) et compte 580 000 habitants en 2021.

On observe ainsi une forme de complémentarité entre les communautés d'agglomération en déficit et les communautés de communes excédentaires.

## Indicateur N°10

### Les prairies

### Quelle est la place des prairies sur le territoire ?

#### ZOOM SUR : LA SURFACE TOUJOURS EN HERBE (STH) / PRAIRIES

La Surface Toujours en Herbe (STH) ou prairies permanentes (recensement 2010 et avant) comprend les prairies naturelles productives, les prairies temporaires semées depuis plus de 6 ans et les prairies peu productives (parcours, landes, alpages...). Elles sont destinées à l'alimentation des animaux, elles peuvent être fauchées et/ou pâturées.

Les prairies (recensement 2020) comprennent les prairies artificielles (dont luzerne), prairies temporaires, prairies permanentes productives et peu productives, bois pâturés.

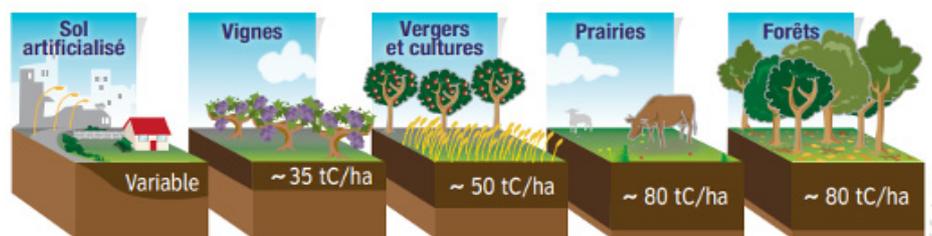
Il est important de souligner que le changement de terminologie et de définition du RGA concernant les STH (2010) et les prairies (2020) empêche toute comparaison fiable entre les données de 2010 et celles de 2020.

Sur le territoire de l'Agence, les exploitations agricoles disposaient, en 2020, de 23 297 hectares de prairies, soit 17,3% de la SAU.

Deuxième en termes de surfaces cultivées en 2020, les prairies occupent une place importante sur le territoire. Essentielles pour l'élevage, elles remplissent également des fonctions écologiques majeures : elles contribuent à la diversité paysagère et constituent des écosystèmes riches en biodiversité, favorisant une faune et une flore variées. De plus, elles limitent l'érosion des sols et participent à la protection des sols, des nappes phréatiques en limitant le ruissellement et en facilitant l'infiltration de l'eau mais également à la captation du carbone.

En effet, le stockage du carbone dans les sols varie en fonction du couvert végétal. Il est estimé que ce sont les surfaces en forêts et en prairies qui captent le plus de carbone, via la photosynthèse. Les flux entrants et sortants de carbone dans les sols sont naturels mais certaines actions modifient ces flux.

#### Variation des stocks de carbone organique selon l'affectation des sols en France



XX Estimation du stock de carbone dans les 30 premiers centimètres du sol

source GIS sol

Source : Schéma des variations des stocks de carbone selon l'affectation des terres. Réalisation : ADEME

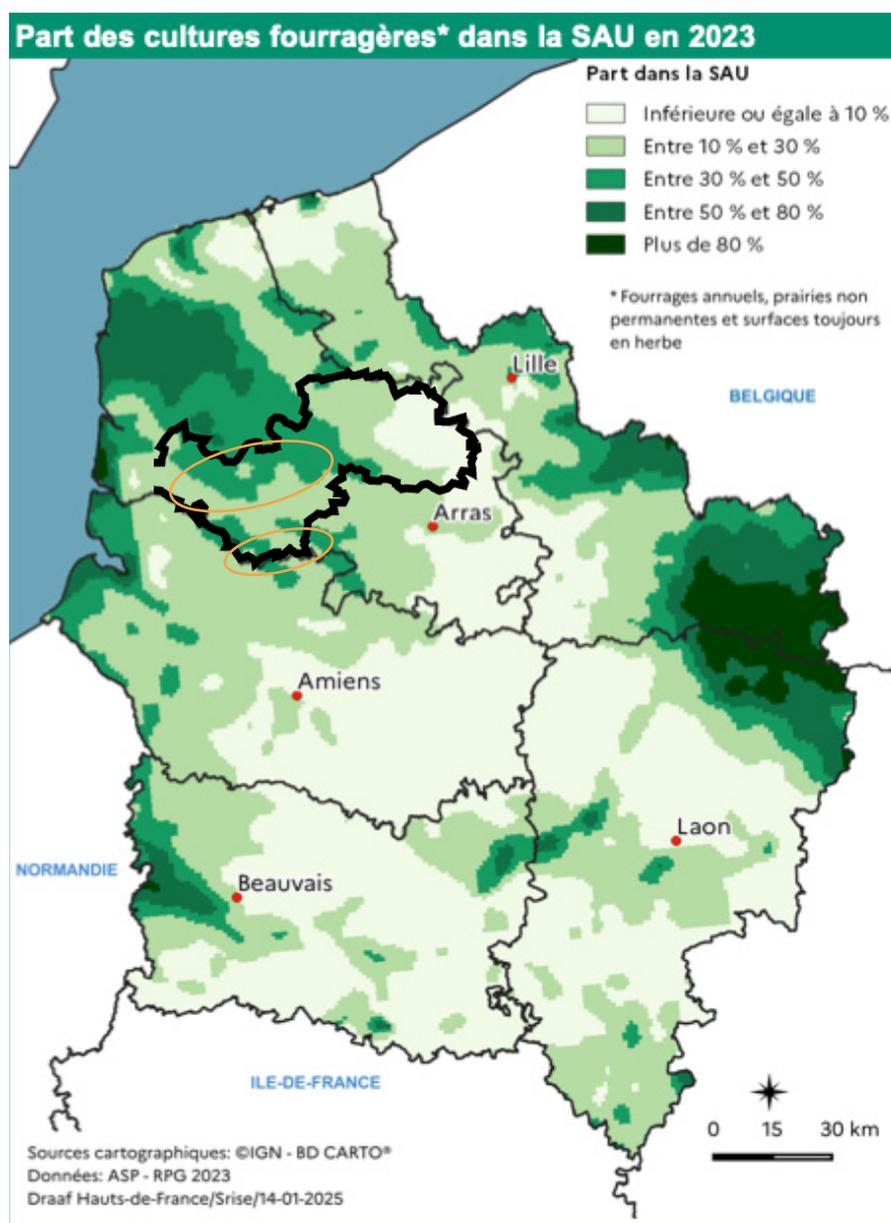
Par ailleurs, leur évolution constitue un indicateur pertinent des dynamiques d'usage des terres, révélant d'éventuels changements dans les pratiques agricoles.

La première carte ci-dessous présente la répartition des cultures fourragères — incluant les fourrages annuels, les prairies temporaires et les surfaces toujours en herbe — au sein de la SAU, d'après les données du Recensement Parcelaire Graphique (RPG). Il constitue la base de données géographiques servant de référence à l'instruction des aides de la Politique Agricole Commune, la PAC. Il se base sur le dessin des îlots culturels des exploitants agricoles qui déposent des dossiers de demandes d'aides liées aux surfaces. Il est à noter que le RPG n'est pas une donnée statistique mais permet d'obtenir un aperçu des différents types de cultures le plus proche de la réalité du terrain.

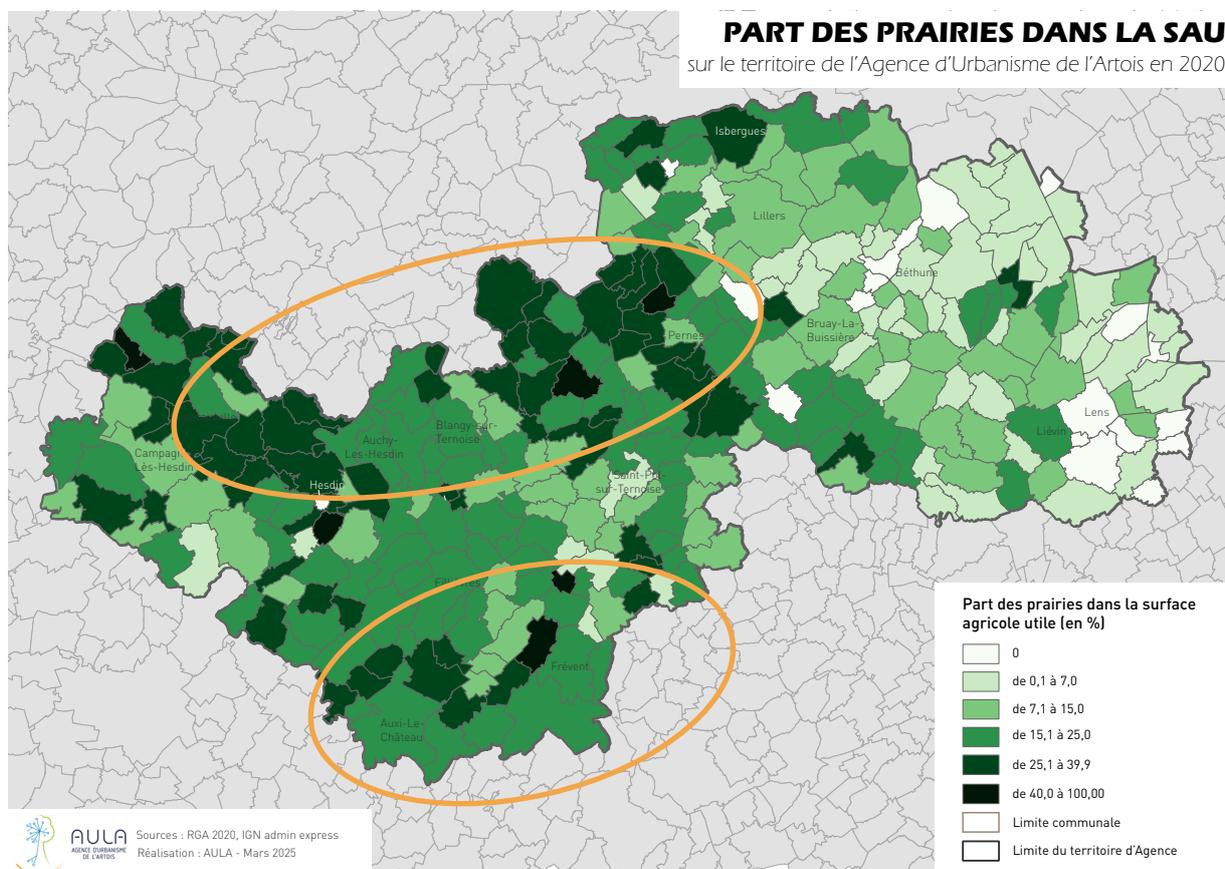
La seconde carte, représente la part des prairies dans la SAU, d'après les données du RGA.

Bien que fondées sur des sources de données différentes, ces deux cartes mettent en évidence une concentration des prairies au nord du territoire de l'Agence, notamment sur le territoire de la Communauté de Communes du Ternois, de la Communauté de Communes des 7 Vallées, ainsi que dans le nord-ouest de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

On note également une présence marquée des prairies au sud du territoire des deux Communautés de Communes.



# LES PRODUCTIONS AGRICOLES



Entre 2010 et 2020, ces surfaces en prairie ont connu une diminution de **6,4%**, soit une perte de 1 603 hectares. Cette évolution est plus forte que celle constatée à l'échelle régionale puisqu'en 10 ans les prairies ont connu une baisse de 4,3%.

Cette baisse n'est pas bénéfique pour le territoire, car, comme évoqué précédemment, on sait que la fonction des prairies ne se limite pas qu'à l'élevage.

Cette diminution des prairies est en particulier liée à la chute de l'élevage et notamment de l'élevage bovin.

Cette tendance peut également être le résultat d'une **combinaison de facteurs économiques** (les prairies deviennent moins rentables que d'autres types de cultures, notamment en raison de la demande croissante pour des cultures à forte valeur ajoutée, etc.), **environnementaux/foncier** (l'impact de l'urbanisation et de la conversion des terres agricoles avec des prix plus attractifs, etc.), **réglementaires** (les politiques agricoles peuvent favoriser certaines productions au détriment des prairies, en particulier à travers des subventions et des incitations financières, etc.) et **climatiques** (des événements comme des sécheresses peuvent réduire leur rendement, affectant ainsi la viabilité de l'élevage extensif, etc.), dont l'identification précise reste complexe.

Concernant le territoire de l'Agence, le nombre d'exploitations déclarant des surfaces en prairies a également diminué ces dix dernières années, passant de 1 433 en 2010 à 1 337 en 2020, ce qui explique en partie la baisse des surfaces de prairies.

	Les prairies Agence d'Urbanisme de l'Artois					
	Nombre d'exploitations			Surfaces (ha)		
	2010	2020	10/20	2010	2020	10/20
<b>Prairies</b>	<b>1 433</b>	<b>1 337</b>	-	<b>24 900</b>	<b>23 297</b>	-

Source : RGA 2010 et 2020. Réalisation : AULA

À une échelle plus locale, **les surfaces prairiales ainsi que le nombre d'exploitations orientées vers les systèmes fourragers ont augmenté au sein des Communautés d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane et de Lens-Liévin.**

En revanche, elles ont diminué dans les Communautés de Communes du Ternois et des 7 Vallées, contribuant ainsi à la baisse globale observée à l'échelle de l'Agence.

	Les prairies					
	Nombre d'exploitations			Surfaces (ha)		
	2010	2020	10/20	2010	2020	10/20
<b>Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane</b>	445	487	+	4 933	5 098	+
<b>Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin</b>	87	101	+	595	732	+
<b>Communauté de Communes du Ternois</b>	551	493	-	11 416	10 229	-
<b>Communauté de Communes des 7 Vallées</b>	350	312	-	7 956	7 238	-

Source : RGA 2010 et 2020. Réalisation : AULA



## Indicateur N°11

### Le cheptel

### Comment évolue les cheptels ?

#### ZOOM SUR : L'UNITE GROS BETAAIL (UGB) / LES CHEPTELS

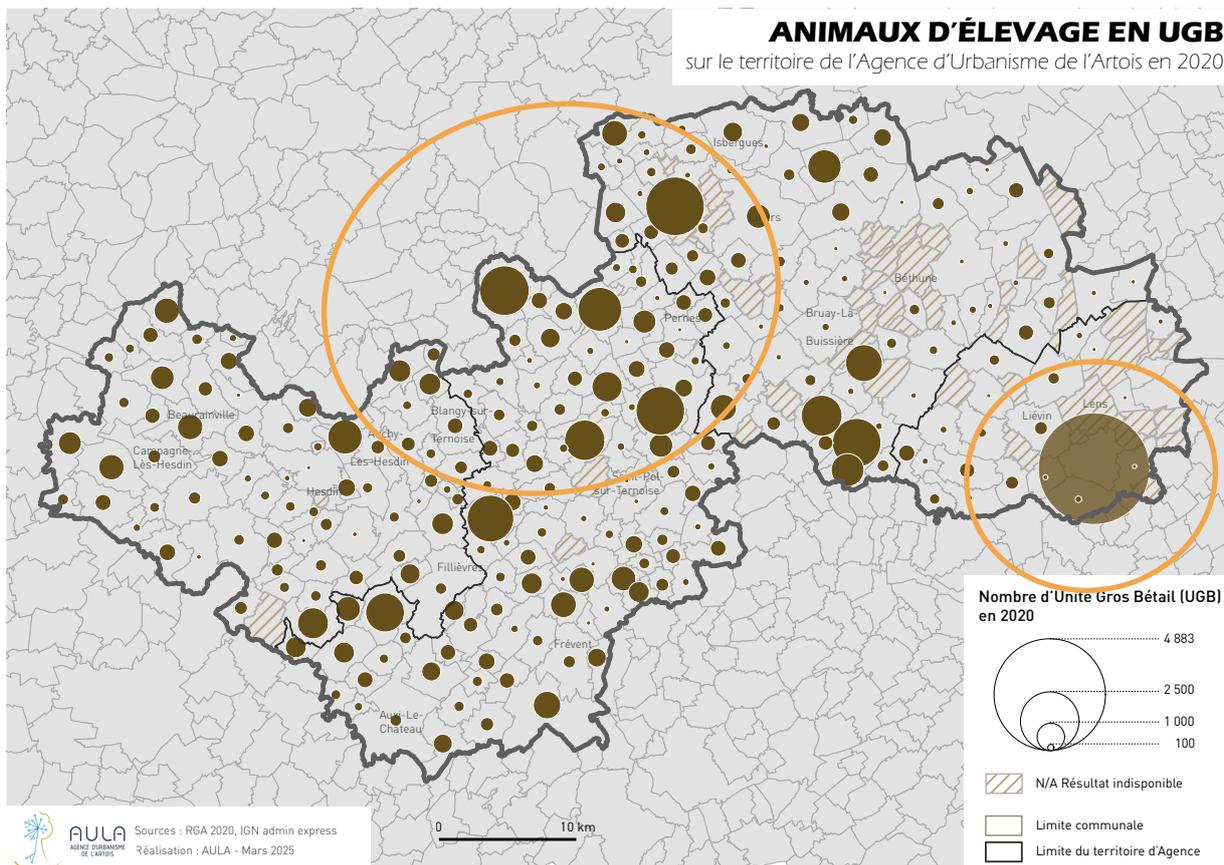
L'Unité Gros Bétail (UGB) est l'unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. Les coefficients sont calculés selon l'alimentation des animaux.

Les Cheptels correspondent à l'ensemble du bétail d'une exploitation ou d'un territoire.

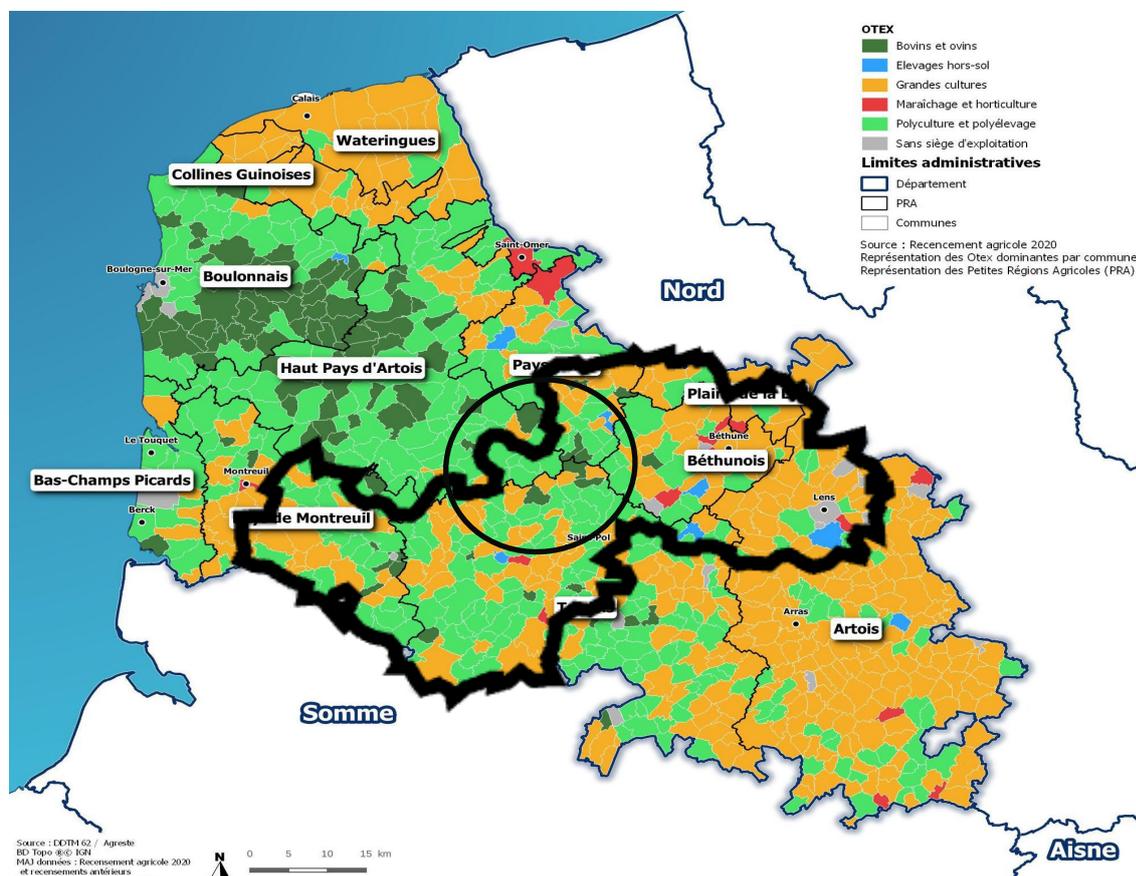
Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations d'élevage sur le territoire a diminué de 25,2%, passant de 1 273 à 952. De ce fait, le cheptel a également diminué, avec 127 699 Unités Gros Bétail en 2010 contre 116 971 en 2020.

Rapporté à la localisation des prairies, le cheptel en UGB est principalement localisé sur la Communauté de Communes du Ternois où les prairies restent importantes mais également sur le nord-est et ouest des territoires voisins que sont la Communauté de Communes des 7 Vallées et la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay, Artois Lys Romane.

Le sud de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin présente une spécificité particulière qui mérite d'être soulignée.



Ce constat général se confirme également à travers les OTEX des exploitations. En effet, cette zone est également majoritairement occupée par l'élevage mais également par des exploitations dédiées à la polyculture et au polyélevage.



Le cheptel du territoire est, d'ailleurs, composé en grande majorité de bovins tant en nombre de têtes (UGB) qu'en nombre d'exploitations même si ce dernier a eu tendance à diminuer ces dernières années.

En 2020, 775 exploitations élèvent des bovins, contre 1 042 en 2010. Le nombre d'exploitations bovines a ainsi diminué de 25,6 %, tandis que le nombre d'unités de gros bétail (UGB) a chuté de 6,4 %.

Parallèlement entre les deux recensements agricoles, le cheptel bovin moyen (nombre de têtes - UGB) par exploitation agricole est passé de 51,8 à 56,5 soit un chiffre nettement inférieur à l'échelle régionale (102 en 2020). Par conséquent, les exploitations bovines s'agrandissent alors que le nombre d'exploitations agricoles dans ce domaine diminuent.

Ce déclin de l'élevage résulte de plusieurs facteurs combinés :

- L'influence des marchés mondiaux qui peuvent être liés à une baisse des revenus,
- L'augmentation des départs à la retraite,
- Le manque d'attractivité du métier,
- L'évolution des modes de vie,
- La pression des normes environnementales,
- La baisse de la consommation de viande, ainsi que les exigences élevées en temps et en énergie liées à cette activité.

À l'échelle des EPCI, les exploitations bovines restent les plus représentées, bien que leur nombre ait également diminué au cours des dix dernières années. En revanche, certains types d'élevages, bien que moins nombreux en termes d'exploitations et de cheptels (UGB), connaissent une progression selon les territoires.

On observe ainsi une augmentation de l'élevage ovin sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane. L'élevage équin progresse également, tandis que l'élevage caprin et celui des lapines mères se développent plus modestement au sein de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Par ailleurs, l'élevage caprin est en expansion sur le territoire de la Communauté de Communes du Ternois.

# LES PRODUCTIONS AGRICOLES

**Sur l'ensemble des territoires, on peut dire que l'apiculture demeure peu développée.** Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer. D'une part, l'orientation agricole du territoire, largement consacrée aux grandes cultures (céréales, betteraves, oléagineux, etc.), limite la diversité florale indispensable aux abeilles. L'usage de pesticides et d'intrants chimiques constitue également un facteur de fragilisation des colonies.

D'autre part, l'urbanisation de certains territoires réduit les espaces naturels et les habitats favorables aux pollinisateurs. Le territoire dispose aussi de peu de surfaces dédiées aux cultures mellifères (trèfle, luzerne, sainfoin), essentielles à leur alimentation. De plus, les conditions météorologiques (forte humidité, vents) ainsi que la présence des frelons et des maladies peuvent freiner le développement des ruchers.

Enfin, contrairement à d'autres filières agricoles bien structurées, l'apiculture peine encore à se développer localement en raison du manque d'encadrement, d'aides et de formations spécifiques, ce qui constitue un frein à l'installation de nouveaux apiculteurs.

	Cheptel											
	Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane						Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin					
	Nombre d'exploitations			Cheptel (UGB)			Nombre d'exploitations			Cheptel (UGB)		
	2010	2020	10/20	2010	2020	10/20	2010	2020	10/20	2010	2020	10/20
<b>Total bovins</b>	<b>278</b>	<b>194</b>	-	<b>22367</b>	<b>21054</b>	-	<b>52</b>	<b>33</b>	-	<b>2714</b>	<b>2596</b>	-
Total ovins	18	21	+	239	351	+	s	s	s	s	s	s
Total caprins	7	3	-	13	2	-	0	s	+	0	4	+
Total équins	50	19	-	341	265	-	4	7	+	68	313	+
Total porcins	29	14	-	4343	3725	-	5	4	-	961	667	-
Total volailles	55	39	-	2872	4016	+	12	11	-	6217	s	-
Lapines mères	18	6	-	818	449	-	s	3	+	s	3	+
Apiculture	3	s	-	-	-	X	s	0	X	-	-	X
<b>Total ensemble du cheptel</b>	<b>364</b>	<b>260</b>	-	<b>30993</b>	<b>29862</b>	-	<b>68</b>	<b>51</b>	-	<b>10040</b>	<b>8631</b>	-

Source : RGA 2010 et 2020. Réalisation : AULA

	Cheptel											
	Communauté de Communes du Ternois						Communauté de Communes des 7 Vallées					
	Nombre d'exploitations			Cheptel (UGB)			Nombre d'exploitations			Cheptel (UGB)		
	2010	2020	10/20	2010	2020	10/20	2010	2020	10/20	2010	2020	10/20
<b>Total bovins</b>	<b>441</b>	<b>343</b>	-	<b>45224</b>	<b>42531</b>	-	<b>271</b>	<b>205</b>	-	<b>27181</b>	<b>25064</b>	-
Total ovins	37	33	-	569	617	+	33	18	-	238	172	-
Total caprins	s	7	+	s	105	+	9	4	-	43	67	+
Total équins	62	21	-	448	191	-	49	16	-	328	227	-
Total porcins	31	14	-	3284	2435	-	19	10	-	1986	989	-
Total volailles	59	37	-	4841	3630	-	87	31	-	2208	2128	-
Lapines mères	6	s	-	83	s	-	4	4	X	185	176	-
Apiculture	4	s	-	-	-	X	3	5	-	-	-	X
<b>Total ensemble du cheptel</b>	<b>513</b>	<b>401</b>	-	<b>54496</b>	<b>49655</b>	-	<b>328</b>	<b>240</b>	-	<b>32170</b>	<b>28823</b>	-

Source : RGA 2010 et 2020. Réalisation : AULA

## Conclusion

Le territoire de l'Agence se caractérise par une forte présence des grandes cultures. En 2020, un peu moins de la moitié des exploitations étaient spécialisées en « autres grandes cultures », souvent au détriment des systèmes de polyculture et de polyélevage. Les céréales occupent 46% de la Surface Agricole Utile (SAU), soit 62 017 hectares sur un total de 134 921 hectares.

Parallèlement, le nombre d'exploitations d'élevage est en déclin, tout comme les surfaces en prairies. Cette baisse s'explique par une combinaison de facteurs : difficultés économiques, évolution des attentes sociétales, contraintes administratives et environnementales accrues, ainsi qu'un manque de relève générationnelle. Sans mesures adaptées pour rendre l'élevage plus attractif et durable, cette tendance pourrait se poursuivre.

Ces évolutions ne sont pas propres au territoire, mais s'inscrivent dans une dynamique plus large observée à l'échelle nationale.



## AGENCE D'URBANISME DE L'ARTOIS

8 Avenue de Paris, Centre Jean Monnet1  
Entrée Piémont, BP n°7, 62400 BETHUNE  
03 21 56 11 42 - contact@aulartois.fr

[www.aulartois.fr](http://www.aulartois.fr) |

